STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

A-S INGÉNIERIE

ARTICLE 1 – FORME

Il est formé une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les articles L.227-1 et suivants du Code de commerce ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION SOCIALE

La société prend la dénomination :

A-S INGÉNIERIE

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale devra être précédée ou suivie immédiatement de la mention « Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle » ou des initiales « SASU ».

ARTICLE 3 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour tous projets de construction, rénovation, réhabilitation, restructuration, aménagement et développement immobilier ;
- La maîtrise d'œuvre d'exécution (MOEX) ;
- Les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) ;
- La conduite d'opérations et le pilotage de projets de construction ;
- Le pilotage, la coordination et le suivi technique, administratif, contractuel et financier des opérations de construction ;
- Les études de conception technique, études de faisabilité, études d'avant-projet et études d'exécution ;

- La réalisation de plans techniques, plans d'ensemble, plans de détail, plans d'exécution, plans de récolement et documents graphiques nécessaires à la conception et à l'exécution des ouvrages ;
- Les prestations de dessin technique, dessin architectural, DAO (Dessin Assisté par Ordinateur), CAO (Conception Assistée par Ordinateur), modélisation numérique et production de documents techniques ;
- Les missions de synthèse technique, synthèse architecturale, coordination des études et coordination de synthèse technique (CST) ;
- Les prestations BIM, BIM Management, BIM Coordination, gestion de maquettes numériques et coordination interdisciplinaire ;
- L'assistance à la passation des marchés (ACT), l'analyse des offres, la consultation des entreprises et l'assistance à la contractualisation ;
- Le visa des études d'exécution ;
- La direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR) ;
- Les audits techniques, expertises, diagnostics, analyses de risques et études de faisabilité ;
- Les prestations de conseil, d'ingénierie, d'assistance technique et de management de projets dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de l'immobilier et de l'aménagement ;
- La réalisation de missions d'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, promoteurs et collectivités ;

La société n'exerce pas d'activité relevant du monopole légal des architectes et n'établit ni ne signe de demandes de permis de construire ou tout document nécessitant l'intervention d'un professionnel légalement habilité, sauf dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

17 Avenue de Montlhéry

91360 Villemoisson-sur-Orge

ARTICLE 5 – DURÉE

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 6 – APPORTS

L'associé unique effectue un apport en numéraire de :

3 000 euros.

Les fonds correspondants aux apports en numéraire seront déposés par chacun des associés, sur le compte ouvert au nom de la Société en formation auprès de l'étude notariale de Maître Quentin FOUREZ, située 1 place Marechal Gallieni, 27500 Pont-Audemer, ainsi qu'il résultera du certificat établi par le notaire dépositaire des fonds, sur présentation notamment de l'état des souscriptions mentionnant la somme versée par les associés. L'état des souscriptions joint aux présents statuts est certifié sincère et véritable par le représentant légal de la société.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à :

3 000 euros

Il est divisé en 300 actions de 10 euros chacune, intégralement souscrites et détenues par l'associé unique.

ARTICLE 8 – PRÉSIDENT

Est nommé Président de la société pour une durée indéterminée :

Monsieur SAMI ABBASSI

Nationalité : Française

Né le 20 septembre 1979 à Djerba (Tunisie)

Demeurant :

17 Avenue de Montlhéry

91360 Villemoisson-sur-Orge

Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

ARTICLE 9 – DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'associé unique exerce l'ensemble des pouvoirs attribués aux assemblées générales.

Les décisions sont constatées par écrit dans un registre des décisions.

ARTICLE 10 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 11 – COMPTES SOCIAUX

Le Président établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 12 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après affectation à la réserve légale dans les conditions prévues par la loi, le solde du bénéfice est affecté selon la décision de l'associé unique.

ARTICLE 13 – CESSION DES ACTIONS

Les actions sont librement cessibles par l'associé unique.

En cas d'entrée d'un ou plusieurs associés, la société deviendra une SAS pluripersonnelle sans création d'une personne morale nouvelle.

ARTICLE 14 – TRANSFORMATION

La société pourra être transformée en toute autre forme sociale autorisée par la loi, notamment en SARL, EURL ou SAS pluripersonnelle, conformément aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 15 – CONFIDENTIALITÉ

Le Président et toute personne intervenant pour le compte de la société sont tenus à une obligation stricte de confidentialité concernant les informations techniques, commerciales et financières obtenues dans le cadre des missions réalisées.

ARTICLE 16 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les études, plans, dessins techniques, maquettes numériques, documents de synthèse et productions intellectuelles réalisés par la société demeurent sa propriété intellectuelle sous réserve des droits concédés aux clients par contrat.

ARTICLE 17 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

La dissolution anticipée peut être décidée par l'associé unique.

En cas de liquidation, l'associé unique désigne un liquidateur chargé des opérations de liquidation.

ARTICLE 18 – CONTESTATIONS

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution des présents statuts seront soumises aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Fait à Paris

Le 10 juin 2026

L'Associé Unique et Président

SAMI ABBASSI

Mention manuscrite : Bon et approuvé

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS
LISTE DES SOUSCRIPTEURS

SASU A-S INGÉNIERIE

Capital social : 3 000 €

Souscripteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant souscrit
Sami ABBASSI	300	10 €	3 000 €

Nombre total d'actions souscrites : 300

Capital souscrit : 3 000 €

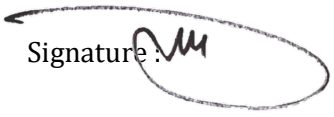
Capital libéré : 3 000 €

Je certifie sincère et véritable le présent état des souscriptions.

Fait à Villemoisson-sur-Orge,

Le 21/07/2026

Signature :



Sami ABBASSI

Associé unique et Président

Quentin FOUREZ
1 Place Maréchal Gallieni
27500 PONT-AUDEMER
Téléphone : 02.79.05.00.22

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

Maître Quentin FOUREZ, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni,

CERTIFIE et ATTESTE par l'intermédiaire de Shine :

- Avoir reçu en dépôt la somme de TROIS MILLE (3000) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée A-S INGÉNIERIE, SAS en formation dont le siège social sera situé à 17 Avenue De Montlhéry, 91360 Villemoisson-Sur-Orge ; et
- Avoir constaté que ces versements correspondaient au montant des sommes indiquées comme versées par chaque associé sur un compte ouvert à leur nom auprès du notaire soussigné.

Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Sami ABBASSI la somme de 3 000,00 €

Ainsi qu'il résulte des relevés des comptes ouverts au nom desdits associés auprès du notaire soussigné.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

L'Office est engagé dans la lutte contre la fraude, nous vous confirmerons l'authenticité de ce certificat à l'adresse suivante : accueil_office@27091.notaires.fr

Fait à Pont-Audemer, le 11 JUIN 2026

Par Maître Quentin FOUREZ, Notaire.

Me Quentin FOUREZ
Notaire
1, Place Maréchal Gallieni
27500 PONT-AUDEMER

ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION

SASU A-S INGÉNIERIE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3 000 euros

Siège social : 17 Avenue de Montlhéry, 91360 Villemoisson-sur-Orge

En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry

L'ASSOCIÉ UNIQUE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Sami ABBASSI, né le 20 septembre 1979 à Djerba (Tunisie), de nationalité française, demeurant 17 Avenue de Montlhéry, 91360 Villemoisson-sur-Orge, agissant en qualité d'associé unique et de Président de la société A-S INGÉNIERIE (ci-après la « Société »),

RAPPEL :

Les statuts constitutifs de la Société ont été signés le 10 juin 2026. Le certificat du dépositaire des fonds établi par Maître Quentin FOUREZ, notaire à Pont-Audemer, en application de l'article L.225-13 du Code de commerce, est daté du 11 juin 2026, et l'état des souscriptions afférent est daté du 21 juillet 2026. La date du certificat de dépôt des fonds n'étant pas antérieure à celle des statuts, le présent acte est établi conformément à l'Avis n° 2012-41 du CCRS.

IL EST CONFIRMÉ CE QUI SUIT :

1. La constitution de la Société est confirmée comme définitive et régulière à la date du présent acte, postérieure au dépôt des fonds, à l'établissement du certificat du dépositaire et à l'état des souscriptions susvisés.
2. L'apport en numéraire de 3 000 euros, représentant 300 actions intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, est confirmé sincère, véritable et effectivement déposé.

Le présent acte est annexé aux statuts de la Société.

Fait à Villemoisson-sur-Orge,
Le 4 septembre 2026

L'Associé Unique et Président
Sami ABBASSI